

Guémené Autrement 2026

Compte-rendu de la réunion publique du 12 décembre sur le thème Gouvernance et Participation

Ceci est un compte-rendu synthétique des propos qui ont été tenus en réunion publique. Il nous aidera à construire le projet de Guémené Autrement 2026.

Constat du fonctionnement actuel de la gestion de la commune

Le maire gère actuellement en autocrate la commune. Ses adjoints ont rarement connaissance des dossiers (exemple visite de la délégation des petites cités de caractère). Les commissions ne sont jamais réunies et ne remplissent donc pas leurs fonctions de préparation des différents projets, conseils municipaux. Les conseillers élus ne sont pas impliqués dans les prises de décision et leur rôle se limite à approuver les délibérations sans débat. Aucun contrôle de la gestion est possible, les demandes d'informations au maire sont la plupart du temps ignorées ou refusées, ou bien incorrectes (une des raisons pour lesquelles la Chambre Régionale des Comptes a proposé au Préfet à deux reprises de limiter certaines dépenses et d'augmenter la fiscalité).

Gestion participative d'une commune.

Le concept est appliqué dans différentes communes en France, par exemple Auray ou Silfiac.

Les élus forment une équipe pour gérer les affaires de la commune en s'appuyant sur les compétences et les appétences de chacun(e). L'animation de la participation des habitants nécessite beaucoup d'engagement et de temps.

La participation recouvre:

- une dimension théorique : les habitants peuvent participer à la définition des orientations de la commune
- une dimension pratique : les habitants peuvent agir concrètement dans la gestion au quotidien de la commune

Les commissions thématiques peuvent être ouvertes au public pour proposer, travailler, débattre des différents projets qui sont ensuite soumis au vote du conseil municipal. Des experts (extérieurs au

Conseil Municipal ou à la commune) peuvent être invités à présenter leurs recommandations aux commissions et aider à la prise de décision sur des sujets précis.

Le terme "liste participative" ne devrait pas être retenu, car il fait souvent allusion à des "fumeurs de joints". Le terme "équipe" (de football ou handball, pas de jaloux !) correspond beaucoup mieux : les citoyens connaissent son fonctionnement, tous les joueurs participent au même but, un capitaine gère, les remplaçants sont présents pour soutenir le travail de l'équipe.

Les délégations données par le Conseil Municipal au maire peuvent être limitées au strict nécessaire pour le fonctionnement d'une commune de petite taille. Le nombre d'adjoints est de minimum une personne, légalement. Il pourrait être limité à 1 ou 2 personnes. L'ensemble des élus peuvent représenter la commune dans les différentes instances. Ils doivent rendre compte régulièrement de ces délégations au Conseil Municipal.

Concernant la gouvernance « en collégiale »

Dans l'intention d'évoluer sur nos pratiques organisationnelles légitimes et nous aider à la prise de décisions, nous avons identifié deux archétypes organisationnels :

- **Un modèle « hiérarchique »** définit une division verticale du travail où on peut identifier d'une part un supérieur hiérarchique qui décide, et d'autre part des subordonnés qui exécutent.

Ce modèle est approprié pour des tâches simples où les données sont tangibles, prévisibles et facilement observables.

Cela suppose de mettre sur les épaules du Conseil Municipal ou du Maire la responsabilité des missions.

- **Un modèle « en collégiale »** est plus approprié à des démarches avec volonté d'avancement, de préservation et de la transmission des idées et des connaissances, tout en restant créatifs et critiques.

C'est un modèle beaucoup plus difficile à définir et à expliquer : on peut observer chez les personnes des dissonances, des doutes et des incompréhensions.

Les décisions peuvent être prises avec la recherche d'un consensus. Le vote à la majorité vient valider ce choix.

L'application pour Smartphone CityAll et les réseaux sociaux peuvent être des outils d'implication des habitants.

<https://guemene.info/>

**Prochaine réunion thématique : vendredi 9 janvier de 19h à 20h30,
au rez de chaussée de la salle Ty ar Vro Pourleth, 1 rue Jean Feuillet**

Thème: sécurité-voirie-accessibilité.